



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 93580

Texte de la question

M. Patrice Calmégane attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur les prochains jeux olympiques de 2012 à Londres. Dans le cadre de l'organisation de cet événement, et dans une perspective de promotion, d'ouverture et peut-être de récompense, il lui demande si il est envisagé une politique particulière en faveur des jeunes, tant sur les prix des billets d'accès que sur les modalités et structures d'accueil. Il lui demande si des partenariats ne peuvent pas être envisagés avec des clubs ou associations sportives pour permettre un accès plus facile aux jeunes, si l'état envisage une quelconque démarche envers cette population. Aussi, cette éventuelle aide serait une illustration à la politique de santé affichée par le Gouvernement, laquelle prône une activité sportive régulière.

Texte de la réponse

La billetterie pour les différentes épreuves des jeux Olympiques de Londres 2012 est entièrement maîtrisée (distribution et tarifs) par le mouvement sportif : comité d'organisation des jeux Olympiques de Londres (LOCOG : London Organising Committee of the Olympic Games) et comités nationaux olympiques. En France, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a confié à une agence spécialisée, Eventeam, la gestion de la commercialisation de ces billets sur le territoire français. Cette agence propose également des prestations de séjour (hébergement, transport). Les modalités de vente sont en ligne et il est possible de signaler sa demande en remplissant un formulaire depuis le 15 mars 2011. La vente effective ne débutera cependant que le 6 juin 2011. Outre l'accès aux compétitions olympiques, les billets offriront également la possibilité de se rendre au Club France, lieu de rassemblement des Français à Londres. Les commandes déjà effectuées auprès du LOCOG et des autres comités nationaux olympiques indiquent que, globalement, la demande est cinq à dix fois supérieure à l'offre. La proximité de Londres avec la France n'a pas permis à notre pays d'obtenir un quota de billets supérieur à celui qui lui avait été octroyé lors des derniers jeux Olympiques de Pékin en 2008. En outre, les ventes concernent très minoritairement des billets « secs », mais bien souvent un forfait incluant billets, transport, restauration voire hébergement, ce qui conduit à des tarifs de l'ordre de plusieurs centaines d'euros voire plus d'un millier d'euros par spectateur. Dans ces conditions, et étant données les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'État aujourd'hui, le ministère des sports n'envisage pas d'acheter des prestations pour permettre à des jeunes Français d'assister aux jeux Olympiques de Londres. Toutefois, quelques épreuves ne nécessitent pas l'achat de billets et sont donc gratuites, comme le marathon, le cyclisme sur route, ou certaines épreuves de tir à l'arc. Il faut préciser également que certaines collectivités territoriales partenaires du CNOSF ont obtenu quelques billets pour des jeunes. Une classe assistera ainsi aux épreuves de canoë-kayak auxquelles participera Tony Estanguet.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93580

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12437

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6655